

Brive, 22 JUIL, 2024

Monsieur le Président Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne 46 200 SOUILLAC

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement, du Développement Durable et des Services Techniques

Direction de l'Aménagement du Territoire

<u>Service Planification Territoriale</u> N° Réf : SP/LC/2024-245 <u>Dossier suivi par Laëtitia CHARTRAIN</u>

Monsieur le Président,

Par courrier du 23 avril 2024 et conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme vous avez sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive concernant le projet arrêté du PLUI-H de CAUVALDOR.

Le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat n'appelle aucune remarque de notre part. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive émet donc un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Conseillère déléguée en charge du su/vi des documents d'urbanisme,

Béatrice LONDEIX